

TRANSMISSION CHIFFREE

67

E : DAMI MUKAMIRA

1992-1 CCRP/BOD Adjoint BOH 48 S #1

OPS	INS.
Stages	
MOB.	
Budget	E.P.S.
TAP	URGENT
Secretariat	Salle OPS
Reçu le : 09 OCT 1992	

→ retour OPS

From : P

To : C

OBJET : RENGT.

TEXT

PRIMO. Références UMR 42 / PANDA du 7-10-92.

Vous confirme absence d'affrontement à Kigali entre Policiers et gendarmes.

En fait - Des rivalités, il est vrai, existent entre Policiers, gendarmes et FAR. Ces derniers, plutôt MRND, soutiennent le président, tandis que les gendarmes, plutôt MRD, soutiennent le 1^{er} ministre. A ceci il faut ajouter que les policiers sont souvent d'anciens militaires et accusés d'enrichir de bonnes relations, voire d'être à la solde des FAR. Pour éviter toutefois, des rivalités entre ces deux corps d'état apparaissent (mais vous convaincra également cela en FRANCE). Il est vrai aussi que certains souhaite... -...nient... voire... s'affirment... ces... 2... corps... à... l'intérieur... du... pays... soit pour politiser

le "débat" afin de promouvoir une cause, soit pour se tirer des avertissements et assouvir ainsi des ambitions personnelles. Cela peut donc faire à la bataille de Chefs, ainsi le G2 aurait accusé par l'opposition et la gendarmerie d'être un peu trop "opportuniste" sur certaines interventions policières à Kigali alors que le CEM de la gendarmerie joueraient plutôt une sorte politique ce que lui reprochaient les FAR. Mais je le répète, sur le terrain, aucun affrontement n'est à signaler.

SECONDO. VIOLETION du CLF dans la Région de BUVUMBA

Afin de juguler mesures permanentes sur KARONGORA (16.36) KARWOGA (12.36 & 13.36.) et BUVUMBA (14.35) et affirmer ainsi sa détermination, le CEM a fait intervenir hier en fin d'après-midi la batterie de 105 MM Replique instantanée du FPR sur BUVUMBA au VHF 107. - 5 LQ sont tombées sur secteur (Luthé Traoré - Infirmerie - Magasin Alimentation) pas trop de dégâts, à priori pas de victime.

Cet incident a été rapporté ce matin à la radio dans un communiqué, du Ministère de la Défense, faisant état d'une replique des FAR à une violation FPR du CLF

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

305